**MEPDD : Les experts entament la phase pratique**

Lancé le 9 juillet dernier, les travaux de l’atelier national de formation des experts et expertes formateurs sur la collecte, l’analyse, le traitement des données et la modélisation à travers des logiciels homologués tels que les outils Collect Earth et SAIKU organisé par la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques du ministère de l’environnement, de la Pêche et du Développement Durable se poursuivent.

La deuxième journée est consacrée à la phase pratique surtout l’utilisation des outils au programme de cette formation. Les travaux de groupes, les débats, discussions et partagent des expériences sont entre autres, activités menées pour cette seconde journée.

Cette formation faut-il préciser permettra aux participants de mettre un place un cadre transparent, harmonisé de collecte d’analyse des données sur les inventaires des gaz à effet de serre dont la fréquence de collecte et la nature des données sont conformes aux directives du GIEC et aux engagements du Tchad.

Pour le Directeur de la Lutte contre les Changements Climatiques du ministère de l’environnement, de la Pêche et du Développement Durable, Soumaïla Oumar Gadji, la collecte de données comprendra également la collecte des informations sur les solutions sobres en carbone, les solutions d’adaptation et toute forme de soutien reçu (financement, renforcement des capacités et transfert de technologie).

« La collecte de données fiables et leur traitement et analyse dans le contexte de la mise en place du système MRV peut aider les gouvernements et les décideurs politiques à formuler des politiques et des actions globales à l’échelle des secteurs ciblés par la CDN et de l’économie nationale pour réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) et renforcer la résilience des systèmes humains et naturels », expert-t-il.

Il est à noter que reconnaissant son extrême vulnérabilité face au changement climatique, le Gouvernement du Tchad a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992 et l’a ratifiée le 30 avril 1993.

Le Tchad est signataire de l’Accord de Paris sur le climat le 22 avril 2016 et l’a ratifié en le 09 novembre 2016. Conformément aux dispositions de la décision 1 CP/21, et en cohérence avec les dispositions de l’Article 3 de l’Accord de Paris, le Tchad a élaboré et soumis à la CCNUCC, en octobre 2021, son document sur la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée.

L’article 13 de l’Accord de Paris institue un cadre de transparence renforcé (CTR) pour l’action climatique (atténuation et adaptation) et l’appui.

En vertu de ce cadre, toutes les Parties doivent communiquer régulièrement sur leurs émissions de gaz à effet de serre et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre et l’accomplissement de leurs contributions déterminées au niveau national. Pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre desdites activités, il est prévu la mise en place des systèmes de mesure, de notification et de vérification (MNV) de la CDN.

C’est ainsi que pour accompagner le Tchad dans la mise en place et le développement de leurs systèmes MNV, le Ministère en charge de l’Environnement à travers la Direction de la lutte contre les changements climatiques, coordinatrice de la CDN met en œuvre un Programme de renforcement des capacités en matière de MNV avec l’appui financier et technique du PNUD.

Edouard Takadji (Attaché de Presse/MEPDD)